

# VIDE-GRENIERS MUNICIPAL

Sam.  
3  
juin

## Inscriptions au vide-greniers municipal

Les inscriptions se dérouleront de 9h à 12h en salle 1 du manoir d'Ogimont aux dates suivantes :

- ▶ samedi 13 mai, réservé aux Basiliens
- ▶ samedi 27 et mercredi 31 mai, ouvert à tous

Le vide-greniers municipal (400 places) se déroulera le **samedi 3 juin 2023 de 12h à 17h** rue Paul-Émile Victor (accès au groupe scolaire et au complexe sportif) et chemin d'Ogimont (accès rue de la Mairie).

Animation des associations – petite restauration sur place – accès PMR et WC public.

5 € le stand de 3 mètres – deux stands maximum par personne. Aucune réservation par courrier ou par téléphone.



### NOUVEAU : INSCRIPTION FACILITÉE !

Les justificatifs (reçu + justificatif à apposer dans le véhicule le jour du vide-greniers) vous seront remis le jour de l'inscription : plus de coupon à compléter au préalable.

Pièces utiles à la réservation :

- **Pièce d'identité en cours de validité** (accompagnée d'un justificatif de domicile si la pièce a une adresse différente)
- **Carte grise du véhicule** à déclarer pour permettre l'accès au site
- **Moyen de paiement** : CB, chèque, monnaie (appoint si possible)

### RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS MUNICIPAL

- Le vide-greniers est réservé uniquement aux particuliers et aux associations Basiliennes.
- Il ne pourra être proposé à la vente que des objets d'occasion, usagés ou de collection. Il est interdit de vendre des produits alimentaires (neufs et emballés ou confectionnés par vos soins) : confitures, bonbons, biscuits, sandwiches, glaces, boissons fraîches... ainsi que tous autres produits neufs. Pas d'exposition de voitures ou autre.
- Seules les associations Basiliennes accréditées par la Mairie peuvent proposer une petite restauration.
- Vente interdite aux commerces ambulants alimentaires et non alimentaires.

### STAND

- Installation de votre stand à partir de 10h30. Après 12h aucun véhicule ne sera admis sur le site.
- L'emplacement attribué doit être scrupuleusement respecté. Votre stand "N" s'étend de la plaque métallique "N" à la plaque métallique "N+1".

Par mesure de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate, votre récépissé de réservation doit être impérativement affiché sur votre pare-brise et visible de l'extérieur en cas de contrôle.

### STATIONNEMENT

- Le stationnement des véhicules exposants (1 par réservation maximum) n'est pas garanti sur le site du vide-greniers (dans la limite des places disponibles). Tout véhicule stationné à l'intérieur de la zone du vide-greniers, ne pourra être déplacé pendant la durée de celui-ci (12h-17h) : aucune sortie en cours de journée. Le stationnement sur les espaces verts, pistes cyclables ou piétonnes, l'accès routier (réservé véhicules de secours) est strictement interdit.
- Il vous incombe de reprendre tous vos invendus, de ramasser vos déchets et de laisser votre emplacement propre en fin de journée.